



Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

Publication du plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles Analyse du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

Attendu depuis des mois, sinon des années, ce nouveau plan d'action a été rendu public le 11 février dernier. Il fallait toutefois être attentif pour s'en rendre compte, car il l'a été par le truchement d'une note en bas de page du communiqué de presse du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements annonçant la réforme de notre système de collecte sélective.

Et pour cause, ce document était fin prêt pour publication depuis des mois et n'intègre donc pas des actions sur la modernisation de la consigne, ni sur la réforme de la collecte sélective, ce à quoi on était en droit de s'attendre. Un peu comme si ce plan d'action était déjà obsolète le jour où il a été publié.

Même si son principal objectif est ambitieux (réduire de 25 % les matières éliminées par habitant en 2023), on est en droit de se demander si, concrètement, les mesures proposées permettront d'y parvenir. Les actions visant la réduction à la source sont très timides pour ne pas dire carrément inexistantes, et les objectifs de recyclage sont identiques à ceux contenus dans le précédent plan d'action, hormis celui pour les matières visées par la collecte sélective municipale qui passe de 70 à 75 % (nous étions à 52 % de matières *acheminées à des fins de recyclage* en 2018).

À noter que le tiers des actions présentées ont comme indicateurs « le nombre d'initiatives mises en œuvre », soit au moins 5 d'ici 2024 pour 8 actions distinctes. Toutefois, rien n'est précisé sur l'ampleur de ces initiatives, ni sur leurs résultats escomptés, etc. Il n'est pas certain que ce genre d'indicateurs passeraient le test dans le cadre d'un appel à projets...

Deux actions espérées par un grand nombre d'intervenants du milieu de la gestion des matières résiduelles sont carrément décevantes, et pourraient même nuire à l'atteinte des objectifs du plan d'action proposé : celle sur la traçabilité des matières dont la cible est fixée à 2024 (la dernière année de ce plan d'action quinquennal) et celle sur l'utilisation de matières résiduelles comme recouvrement quotidien.

L'action sur l'instauration d'une traçabilité des matières recyclables, action déjà promise en 2011, est indispensable pour la production de bilans fiables. Elle est aussi essentielle pour avoir le meilleur diagnostic qui soit, particulièrement en temps de crise.

Pour ce qui est de l'utilisation de matières résiduelles comme matériau de recouvrement dans les lieux d'enfouissement, on ne viserait qu'une diminution de 85 000 tonnes métriques sur les 857 000 comptabilisées en 2015. La mesure ne toucherait toutefois pas le million de tonnes et demie de sols contaminés utilisés à cette fin. Cette action ne prévoit

pas non plus la fin de l'utilisation du verre issu de la collecte sélective municipale, pratique dénoncée par plusieurs, dont la Commission des Transports et de l'Environnement dans son rapport du mois d'août 2019 sur les enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre.

Ce plan d'action propose également quelques actions intéressantes, mais, on se serait attendu à plus, surtout dans le contexte actuel de la crise du recyclage et des annonces qui viennent d'être faites en début d'année. Une situation extraordinaire, commande des mesures extraordinaires.

Fait à noter également, dans sa présentation, Mme Karine Joizil, présidente du CA de RECYC-QUÉBEC, parle d'une reddition de comptes annuelle et d'un suivi en continu des indicateurs contenu dans ce plan. Peut-être serait-il alors pertinent d'établir dès maintenant des mécanismes de déclaration obligatoire pour ce qui est de la gestion et le traitement des matières recyclables. Également, la mise sur pied d'un comité de suivi multipartite pour s'assurer justement de l'avancement des actions aurait été souhaitée.

Et pourquoi pas des bilans produits dans un même format, fois après fois, pour que l'on puisse aisément comparer nos progrès, ou non?